



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N°

/ MEA

Le Ministre

Papeete, le



à

Madame Sylviane TEROOATEA
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Question orale concernant la prise en charge de psychologues professionnels pour tous les établissements scolaires.

Réf. : Courrier n°9857 du 11 octobre 2022

Madame la représentante,

Je vous remercie pour votre question sur un sujet extrêmement sensible.

Avant tout, je voudrais réitérer à la famille du jeune agressé et au jeune lui-même tous mes vœux de rétablissement rapide. Je tiens aussi à remercier de nouveau le surveillant qui a su réagir très vite pour maîtriser le jeune agresseur et l'ensemble des personnels pour leur sens des responsabilités.

Je ne reviendrai pas madame sur le détail du drame auquel vous faites référence car l'enquête est en cours et devra faire la lumière que les circonstances, les faits et les motivations de cette agression incompréhensible. Sans minimiser l'extrême gravité de ce geste, il reste un acte isolé difficile à anticiper malgré la très grande vigilance de tous les personnels des établissements scolaires.

Vous me posez des questions sur les moyens dédiés à la prise en charge psychologique, je vais certes vous répondre mais vous me permettrez d'aller plus loin en vous décrivant les dispositifs existants car tout n'est pas une question de moyens.

Concernant les effectifs des psychologues de l'éducation nationale dans les écoles, collèges et lycées, 44 psychologues de l'éducation, fonctionnaires d'état majoritairement polynésiens, sont répartis sur l'ensemble du territoire ; Une grande majorité intervient massivement sur l'île de Tahiti qui regroupe plus de 75% des élèves scolarisés tout en ayant des missions dans les archipels éloignés. Si nous nous en tenons aux références nationales, cette dotation est tout à fait correcte.

Mais il serait illusoire de penser que mettre un psychologue derrière chaque élève réglerait le problème. C'est un sujet qui nécessite une approche plus globale.

Le premier enjeu est bien de former les personnels éducatifs qu'ils soient enseignants, non enseignants, surveillants, à repérer des élèves en fragilité et potentiellement dangereux pour eux-mêmes pour accélérer leur prise en charge. Deux protocoles ont été mis en place ces derniers mois. Le premier est le protocole « intervention événements sensibles en milieu scolaire » qui prévoit la mise en place immédiate de cellule de crise (je me suis d'ailleurs immédiatement rendu à celle du collège de Faaa dès que j'ai eu connaissance des faits). Ce protocole prévoit aussi la mise en œuvre d'Équipe de Ressource Interne de Crise **ERIC**, le **GARI** : Groupe d'Appui de Ressource et d'Intervention et l'**IDDA** : Instance Décisionnelle de Déclenchement d'Action. Ces dispositifs sont pilotés par la DGEE et composés d'experts tels que des psychologues, des infirmières, des assistantes sociales. De la même manière, tous les personnels de direction du 1^{er} et du second degré sont formés ou vont être formés sur la prévention et la gestion de crise. Mon ministère a recruté pour la DGEE deux conseillères techniques, Infirmier et assistant social. Ces postes n'existaient pas avant mon arrivée et sont désormais à temps plein pour coordonner nos politiques, faire le lien entre les différents partenaires notamment de santé et social et les établissements scolaires et mettre en œuvre depuis la rentrée 2022 un plan de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Le deuxième enjeu est d'œuvrer pour améliorer le bien-être des élèves et des personnels à l'école. Sur ce deuxième enjeu, un séminaire sur le bien-être à l'école est programmé du 7 au 11 novembre. Plus nous favoriserons les conditions du bien-être à l'école, plus nous pourrons mettre les jeunes dans les meilleures conditions de vie et d'apprentissage. Cet objectif passe par la politique pluriannuelle de réhabilitation et de constructions des espaces scolaires, il passe aussi par des projets d'établissement qui intègrent des plans d'action sur le bien-être.

Parmi les actions qui contribuent à cet objectif, je peux citer la généralisation des PLEI et des WEI pour les jeunes sans correspondant, financés par le Pays à hauteur de plus de 400 millions par an et portés par les associations d'éducation populaire ; Quand nous mesurons le taux de satisfaction de jeunes inscrits en PLEI et WEI qui dépasse les 90% et très souvent les 95%, nous comprenons que l'école est un lieu de sécurité, d'encadrement éducatif positif et de suivi des élèves. Ces dispositifs concernent plus de 1700 internes le WE et les petites vacances.

Je ne reviendrais pas en détail sur le dispositif « école en santé » porté conjointement avec le ministre en charge de la santé et de la santé. Ce dispositif en plein de développement consiste à avoir une approche globale de l'élève, dans sa dimension scolaire, sociale, médicale et psychologique. L'objectif de cette démarche est bien de viser un complet « bien-être physique, mental et social » des jeunes. Partout où il est déployé dans les 38 écoles et CJA concernés, nous constatons concrètement des indicateurs en progrès (assiduité scolaire, meilleur état de santé, baisse des incivilités...). Une nouvelle campagne de labellisation est prévue cette année. En parallèle, le dispositif Margaret's place qui concerne déjà deux gros lycées (Diadème et de Taravao) a permis d'affecter des psychologues cliniciennes à plein temps pour 3400 élèves. Le projet d'ouvrir le même dispositif au collège/lycée de Bora portera à la rentrée 2023 à 4500 les élèves bénéficiant de psychologues à temps plein.

Tous ces dispositifs viennent évidemment compléter les interventions dans les établissements scolaires des partenaires institutionnels et associatifs.

Si je ne dois en citer qu'un, c'est évidemment le Fare Tama Hau dont les médecins et les psychologues interviennent régulièrement dans les établissements scolaires qu'ils soient publics ou privés.

Vous l'aurez compris, votre question tout à fait légitime n'appelle pas une réponse qui se limiterait à une problématique de moyens. Le sujet est trop grave pour en faire un sujet de polémique. Je m'attache en tant que ministre en charge de l'éducation à déployer certes des personnels mais aussi des actions, des dispositifs et des partenariats qui visent à améliorer le bien-être des élèves et à garantir leur prise en charge par un personnel éducatif qu'il soit CPE, assistantes sociales, infirmiers formés aux entretiens individuels capables d'alerter et relayer les situations aux personnels de santé, psychologues et médecins scolaires.

Malheureusement, il faut en être conscient, avec plus de 50 000 élèves soumis quelquefois à des situations familiales et sociales inextricables, ce n'est pas une science exacte comme l'a démontré l'agression de lundi dernier ; mais soyez sûrs, madame la représentante, mesdames et messieurs les représentants, que le gouvernement a toujours soutenu et soutient encore l'éducation avec des budgets et des dotations en personnels qui augmentent chaque année depuis le début de la mandature. Nous avons en Polynésie des professionnels dévoués dans les écoles, collèges et lycées qui œuvrent tous les jours, toutes les heures pour écouter, accompagner et soutenir nos élèves.

Copies :

PR 1
VP 1
SGG 1
REG 1
MEA 1
... 1

Christelle LEHARTEL

